

Valeurs seuils sur les marchés soumis aux accords internationaux (CHF, hors TVA)

cf. § annexe 4 ch. 1 de la LMP; cf. § annexe 1 de l'AIMP

Attention: conformément aux engagements internationaux, le Conseil fédéral et l'AiMp vérifient les valeurs seuils tous les deux ans.

Lorsque les valeurs seuils suivantes sont atteintes, la **procédure ouverte ou sélective** doit toujours être appliquée (sous réserve d'une procédure de gré à gré selon les exceptions de l'art. 21 al. 2 LMP / AIMP).

Adjudicateur	Par rapport aux Etats de l'AMP (accord sur les marchés publics de l'OMC)			Par rapport aux Etats de l'UE (accord bilatéral CH-UE)		
	Fournitures	Services	Travaux de construction (somme de tous les travaux de construction)	Fournitures	Services	Travaux de construction (somme de tous les travaux de construction)
Niveau fédéral						
Administration fédérale et autres entités au niveau fédéral (administration fédérale centrale et décentralisée, tribunaux fédéraux et MPC, services du Parlement)	dès 230 000	dès 230 000	dès 8 700 000			
Niveau du canton, du district et de la commune						
Administration cantonale ; administration centrale; ODP , pour autant qu'ils n'aient pas de caractère commercial ou industriel	dès 350 000	dès 350 000	dès 8 700 000			
Administration de district et communale ; ODP , pour autant qu'ils n'aient pas de caractère commercial ou industriel				dès 350 000	dès 350 000	dès 8 700 000
Entreprises opérant sur des marchés sectoriels						
Pouvoirs publics (y compris ODP) ainsi qu'entreprises publiques et privées ayant des droits exclusifs ou spéciaux au niveau fédéral et cantonal dans les secteurs de l'eau (eau potable), de l'électricité et des transports (terminaux de transport du transport aérien et fluvial, courrier relevant du service réservé)	dès 700 000	dès 700 000	dès 8 700 000			
Pouvoirs publics (y compris ODP), entreprises publiques et entreprises privées agissant en vertu d'un droit particulier ou exclusif au niveau du district et de la commune dans les secteurs de l'eau, de l'électricité et des transports (p. ex. services de transport dans les transports en commun)				dès 700 000	dès 700 000	dès 8 700 000
Entreprises publiques ou entreprises privées agissant en vertu d'un droit particulier ou exclusif dans le domaine du transport ferroviaire, de l'approvisionnement en gaz et en chaleur et de l'extraction de combustibles fossiles				dès 640 000	dès 640 000	dès 8 000 000

■ Niveau fédéral

■ Cantons, villes, communes